

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du vendredi 7 octobre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie de Romeny-sur-Marne le vendredi 7 octobre 2022 à 18 h 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Pierre BOURGEOIS.

Etaient présents :

Mesdames Liliane MARCHAIS, Jacqueline SALLES, Julie CLOSSON FOURRE

Messieurs Pierre BOURGEOIS, David LLOANCY, Serge DELAHAYE, Fabien CARON, Philippe JANOT

Absent(e)s excusé(e)s :

Patrice LAMERE pouvoir à Serge DELAHAYE
Francine HEURTIER pouvoir à David LLOANCY
Catarina DE JESUS pouvoir à Liliane MARCHAIS
Eric LEBRUN pouvoir à Jacqueline SALLES

Secrétaire de la séance : Serge DELAHAYE

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08/07/2022
- 2) Convention de déneigement hiver 2022/2023
- 3) Tarifs 2023 pour la location de la salle communale et modification du règlement intérieur
- 4) Tarifs 2023 des concessions funéraires
- 5) Tarifs 2023 de la location des courts de tennis
- 6) Conventions avec l'Union des secteurs d'Energie du département de l'Aisne
- 7) Etude de devis pour des travaux dans la commune
- 10) Questions diverses

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux questions en point 8, portant sur l'action sociale en faveur des salariés et en point 9, pour une décision modificative financière.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette demande.

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08/07/2022

Le compte-rendu de la séance du 08 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) Convention de déneigement hiver 2022/2023

Conformément à la loi d'Orientation Agricole du 05/02/2006, la loi prévoit la possibilité de recourir aux agriculteurs pour assurer le service de déneigement.

La commune de Romeny-Sur-Marne ayant dans son patrimoine une lame de déneigement, et sachant que celle-ci ne dispose pas de tracteur suffisamment puissant pour assurer ce service, le Maire

- 15 ans : 350.00 €
- 30 ans : 600.00€

Cavernes

- 30 ans : 650.00 €

5) Tarifs 2023 Location court de tennis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, que les tarifs de location du court de tennis pour l'année 2023-2024, restent inchangés à savoir :

- 30.00 € pour un adulte
- 15.00€ pour les moins de 18 ans

Ces tarifs sont applicables du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.

6) Conventions avec l'USEDA (Union des secteurs d'Energie du département de l'Aisne)

• Rénovation en LED chemin des Aunaies

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA (Union des Services d'Energie du Département de l'Aisne) : Rénovation chemin des Aunaies en LED (5 points)

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 5 805.17 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 3 511.59 € HT, et se répartit comme suit :

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

• Fourniture et pose d'un radar pédagogique

Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA : pose d'un radar pédagogique (route Nationale).

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 4 649.69 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 3 719.75 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas effectuer ces travaux.

7) Etude de devis pour des travaux dans la commune

- Le Maire présente un devis au Conseil Municipal concernant le remplacement de la chaudière de la Mairie/Ecole (n'arrivant pas à avoir des devis supplémentaires malgré les demandes), après

discussion, le Conseil décide néanmoins d'obtenir d'autres devis afin de faire une étude comparative.

- Le Maire présente un devis de 35 424.00 € pour la réalisation de travaux sur un chemin rural en haut de la rue Pierreuse car ce dernier devient dangereux pour les usagers qui l'empruntent. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et confie les travaux à l'entreprise GALLOIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

8) Action sociale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2007, toutes les collectivités locales doivent mettre en place de l'action sociale envers le personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter dans le cadre de l'action sociale la mise en place de tickets " CADHOC ", autorise le Maire à commander ces derniers.

9) Décision modificative financière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire la décision modificative financière suivante au budget principal :

- Compte 6227 (frais d'actes et de contentieux)	:	+ 2 500.00 €
- Compte 615221 (entretien, réparations bâtiments publics)	:	- 2 500.00 €

10) Questions diverses

Le Maire informe que Monsieur Eric DECHAMPS est nommé comme agent recenseur et Agent coordonnateur avec Isabelle RHAMSOUSSI. Le recensement aura lieu entre janvier et février 2023.

Monsieur David LLOANCY est nommé par arrêté municipal comme Conseiller Communal Sécurité Incendie.

Le Maire rappelle que l'Eglise est ouverte le premier samedi de chaque mois.

Aucune autre question n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Serge DELAHAYE,
Secrétaire de séance



Pierre BOURGEOIS,
le Maire

